RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2017 B 05360
Numéro SIREN : 830 134 193
Nom ou dénomination : SIMUPLUS

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2021 sous le numéro de dépôt 46247

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2021O02426

Dépôt n° : 2021/46247

Le: 27 octobre 2021

2021 0 2426

SIMUPLUS

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €
Siège social :131-151, rue du 1er mai - 92000 NANTERRE
R.C.S. de NANTERRE : 830 134 193
Siret n° : 830 134 193 00036 - Code A.P.E. : 7739Z

REÇU
20 OCT. 2021
GREFFE TRIBUNAL DE
OMMERCE DE NANTERRE

Monsieur le Président
du Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE
4, rue Pablo Néruda
92020 NANTERRE CEDEX

REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce,

La soussignée, **S.A.S. DYNAMIT GROUP**, représentée par Monsieur Jonathan HAYOUN,

agissant en qualité de Présidente de la **SAS « SIMUPLUS »**, sis à NANTERRE (92000) 131-151, rue du 1er mai,

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2020, qu'elle devrait donc approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2021;

- que suite à des problèmes administratifs, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au **31 décembre 2021** le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

NANTERRE, le 19 octobre 2021

S.A.S. DYNAMIT GROUP
représentée par M. Jonathan HAYOUN
Présidente

P.J. : - copie du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- un chèque de 32,22 € en règlement.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT

CACHET DU GREFFE
Ordonnance déposée le :
27 OCT. 2021
Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

Requête n° 2021O02426
Affaire : SAS SIMUPLUS

ORDONNANCE

Nous, Sylvain Lupescu, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L. 223-26 et L. 241-5 du code de commerce (SARL),

Vu les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce (SA),

Vu l'article L. 225-100 1er alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **31 décembre 2021** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 décembre 2020** de la société requérante **SAS SIMUPLUS 131-151 RUE DU 1ER MAI 92000 NANTERRE (RCS NANTERRE 830 134 193)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 26/10/2021

Le greffier,

A. FILIN
Greffier au Tribunal de

Le juge délégué,

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente décision

Le Greffier



N° de rôle	2021O02426
Nom du dossier	SAS SIMUPLUS
Délivrée le	28/10/2021

Troisième et dernière page.